



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le, **lundi 28 juin 2010, à 18 h 30**, à la Mairie de Bury à laquelle sont présents **les conseillères et conseillers Leona Hodge, Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahan, Terry Williams et Martin Jones, tous membres dudit Conseil** ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal

Le directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Ménard, est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Refinancement du règlement 387-2003
3. Adjudication de l'emprunt par billet relatif au règlement 387-2003
4. Remboursement du prêt temporaire à la Caisse Desjardins des Hauts Boisés
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance spéciale

Vérification du quorum, mot de bienvenue à 6 h 45 et mention que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal art.152 à tous les membres du Conseil.

2. Refinancement du règlement 387-2003

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 387-2003, la municipalité de Bury souhaite emprunter par billet un montant total de 139 100 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus de douze (12) mois lors d'un refinancement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury avait, le 10 mai 2010, un montant de 139 100 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 250 893 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 387-2003 ;

ATTENDU QUE à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams, appuyé par le conseiller Martin Jones et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 139 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 387-2003 soit réalisé ;

2010-06-106



No de résolution
ou annotation

QUE les billets soient signés par le Maire et la Secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 6 juillet 2010 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	25 600 \$
2012	26 700 \$
2013	27 800 \$
2014	28 900 \$
2015	30 100 \$

QUE la municipalité de Bury emprunte 139 100 \$ par billets, en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 27 jours au terme original du règlement numéro 387-2003.

ADOPTÉ

2010-06-107

3. Adjudication de l'emprunt par billet relatif au règlement 387-2003

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, appuyé par la conseillère Linda Harper McMahan et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Bury accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 139 100 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 387-2003, au prix de 98,38600, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

25 600 \$	2,00000 %	6 juillet 2011
26 700 \$	2,60000 %	6 juillet 2012
27 800 \$	3,00000 %	6 juillet 2013
28 900 \$	3,30000 %	6 juillet 2014
30 100 \$	3,75000 %	6 juillet 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

2010-06-108

4. Remboursement du prêt temporaire à la Caisse Desjardins des Hauts Boisés

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a signé un contrat de crédit variable avec la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés, le 17 mai 2010, pour un financement temporaire de 139 100 \$;

ATTENDU QUE en date du 6 juillet 2010, l'emprunt de 139 100 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 387-2003 sera renouvelé ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahan, appuyé par la conseillère Marilyn Matheson et résolu à l'unanimité que la municipalité de Bury autorise la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés à prélever la somme de 139 100 \$ et les intérêts courus de son compte courant pour fin de remboursement du prêt temporaire.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Certificat de fonds suffisants:

Je, soussignée Suzanne Ménard, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds sont suffisants pour les sommes à payer dans la **résolution 2010-06-107 et 2010-06-108.**

2010-06-109

5. Levée de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson de procéder à la levée de l'assemblée, il est 19 h 03.

Signé ce 29 juin 2010

Suzanne Ménard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire